



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

libre circulation des capitaux

Question écrite n° 110005

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'assignation de la France par la Commission européenne devant la Cour de justice de l'Union européenne pour discrimination fiscale à l'encontre des fonds de pension et d'investissement étrangers, en violation des règles de l'Union sur la libre circulation des capitaux. Il souhaiterait connaître son avis sur cette assignation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110005

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5628

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)